INFORMATIONS SUR L'APPLICATION DE LA LOI DU 11/02/2005 RELATIVE A L'EGALITE DES DROITS ET DES CHANCES DITE « LOI HANDICAP »

Au titre de cette loi (ainsi que de l'ordonnance en date du 26/09/2014) la commune s'est engagée à réaliser des travaux de mise aux normes accessibilité de ses établissements et installations recevant du public.
Un programme pluriannuel de travaux a été adopté pour un montant estimé de 195 000 €.
A ce jour ont été réalisés :L'accessibilité des toilettes de l'école primaire : 5000 €, l'accessibilité extérieure des écoles (cheminement extérieur) : 5700 €, l'accessibilité au bureau de poste par la réalisation d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite : 5500 €, l'accessibilité de la salle des fêtes par la réalisation d'un cheminement extérieur pour 6900 € et la mise aux normes des WC de celle-ci , construits au niveau de la salle : 150 000 €. Soit un montant total de 173 100 € à la charge de la commune et par la même supporté par l'ensemble de ses habitants.
D'autres travaux vont être réalisés pour cette mise aux normes dans le foyer rural, les écoles, la salle de l'ormeau.
Bien que la commune ait obtenu un délai de 9 ans pour réaliser ces travaux de mise aux normes, les plus importants ont été réalisés en seulement 2 ans, ce qui démontre la volonté de la commune de permettre à tous d'accéder aux équipements publics.

Messe au patron des chasseurs « Saint Hubert » Le dimanche 11 février à 9h30 en l'église de la paroisse. A l'issue, une bénédiction des animaux, chiens, chats etc...se fera sur le parvis de l'église. Pour clôturer la manifestation, un apéritif sera offert par « la grive taradéenne »

Travaux sur la place des boules!

Depuis début novembre les travaux de rénovation de la place des boules sont en cours, après le terrain, un petit muret est venu s'ajouter et tout dernièrement des barrières de protection ont été placées devant le local afin de protéger les « clients » pendant les parties. Les boulistes, lors de leur dernière assemblée générale n'ont pas manqué de remercier la commune pour l'investissement consenti à la rénovation du terrain de jeu.

Déchetterie des Arcs-Taradeau 04.94.73.82.94.

Horaires: Du lundi au samedi de 8h-12h et 14h-17H. Le dimanche de 8H à 12h. Nous vous rappelons que tout dépôt sauvage est interdit et passible d'une amende. Merci de respecter la nature, pas comme ceux qui ont déposé leur électroménager devant le panneau d'affichage de la commune. (photo jointe)

DIMANCHE 18 FEVRIER à 15H

Salle des fêtes de Taradeau

SUPER LOTO organisé par SLT

Le Milan'o est de retour.

Au cœur de Taradeau sur le parking de la salle des fêtes, venez retrouver votre camion Food-Truck.

Le midi du lundi au samedi (carte complète, Burgers, Pizzas, Piadines, Sandwichs, Saladerie, Pan Bagnat, Plats du jour) et le soir du mercredi au samedi (uniquement Pizzas et Bruschettas).

Tel 06.34.20.71.36.